

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

LEGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire de deux assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal

Préambule

Depuis le 1er janvier 2009 et l'entrée en vigueur des modifications apportées par le premier volet des réformes CODEX 2010, la loi d'organisation judiciaire prévoit que le Tribunal des assurances soit dorénavant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal. Les assesseurs qui y fonctionnent sont maximum vingt. A l'instar des assesseurs de la Cour de droit administratif et public, ils sont élus par le Grand Conseil, pour la durée de la législature, sur préavis de la Commission de présentation, selon les articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil.

A l'issue des deux précédentes procédures d'élection, en décembre 2008 et en mars 2009, dix-huit assesseurs à la Cour des assurances sociales ont été élus par le Grand Conseil. La Commission de présentation a donc ouvert une procédure d'élection complémentaire de deux assesseurs en avril 2009, dans le but de compléter leur nombre ; le préavis de la commission sur cette élection fait l'objet du présent rapport.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 8 juin 2009 afin d'étudier les candidatures qui ont été déposées. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Despot, Fabienne Freymond Cantone (présidente), Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel, Olivier Feller (vice-président), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger. Comme pour les autres préavis concernant l'élection d'assesseurs, la commission a travaillé uniquement sur dossiers et sans le soutien des experts judiciaires.

Sur la base de la liste des profils professionnels recherchés, établie au mois de novembre 2008 par l'ex-Tribunal des assurances et suivie par la Cour des assurances sociales, les profils professionnels suivants sont encore recherchés :

- Un médecin interniste
- Un médecin orthopédiste

A l'issue de la mise au concours, ouverte le 28 avril 2009, la commission a recueilli une candidature, répondant aux conditions légales.

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des

précédentes élections, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Elle a donc été particulièrement attentive au parcours professionnel des candidats ainsi qu'aux milieux dans lesquels ils exercent leurs activités principales et accessoires. Ceux-ci pouvant potentiellement soulever le risque de ne pas apparaître comme totalement impartiaux, aux yeux du justiciable.

Après avoir étudié la candidature déposée, la commission a pris la décision, à l'unanimité, de **ne pas retenir cette candidature**.

Modalités des élections des assesseurs

Comme la loi ne prévoit pas de mode d'élection spécifique pour les assesseurs, la Commission de présentation, après délibérations et conseils du SJL en novembre 2007, a proposé pour ses précédents préavis et continue de proposer pour ce préavis, que l'élection des assesseurs ne comporte qu'un seul tour de scrutin, avec nécessité de recueillir plus de la moitié des suffrages pour être élu, sur le même mode que celui de l'élection des membres de la Cour des comptes.

Conclusion

La Commission de présentation, unanime, émet un **préavis négatif** sur la candidature déposée, en raison notamment des motifs suivants :

- Profil professionnel ne correspondant pas aux besoins ;
- Risque d'apparence non totalement impartiale.

La commission propose de **remettre au concours** les postes restant à pourvoir.

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 10 juin 2009.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*